



## AVANTAGES D'UN CONTRAT DE RÉCOLTE

- Assurer une meilleure planification des travaux
- Convenir de la répartition des coûts et revenus
- Réduire les mésententes entre les propriétaires et les entrepreneurs
- Protéger la réputation des entrepreneurs de récolte
- Rassurer les propriétaires inquiets de s'engager dans la récolte de bois

## RESSOURCES DISPONIBLES SUR [FORETPRIVEE.CA](http://FORETPRIVEE.CA)

- Modèle de contrat de service pour la récolte de bois ou la vente de droit de coupe
- Guide terrain et vidéos sur les saines pratiques d'intervention en forêt privée
- [Prixbois.ca](http://Prixbois.ca) pour connaître le prix du bois sur les marchés
- Plusieurs renseignements importants sur la gestion d'un lot boisé

## AUPRÈS DE VOTRE SYNDICAT OU OFFICE DE PRODUCTEURS FORESTIERS SUR [FORETPRIVEE.CA/MA-REGION](http://FORETPRIVEE.CA/MA-REGION)

- Conseils et renseignements avant d'entreprendre la production forestière
- Accréditation des entrepreneurs forestiers
- Renseignements sur les marchés et les acheteurs de bois
- Plusieurs autres services

**Fédération des producteurs forestiers du Québec**  
555, boul. Roland-Therrien, bureau 565, Longueuil (Qc) J4H 4E7  
T. 450 679-0530 | [bois@upa.qc.ca](mailto:bois@upa.qc.ca) | [foretprivee.ca](http://foretprivee.ca)

# CONSEILS AUX PROPRIÉTAIRES QUI UTILISENT LES SERVICES D'UN ENTREPRENEUR POUR LA RÉCOLTE DE BOIS ET LA VENTE DE DROIT DE COUPE



## PRINCIPAUX FACTEURS à considérer pour conclure un contrat de service



### PLANIFIER LA RÉCOLTE

- Demander à l'entrepreneur des références de propriétaires
- Identifier le responsable de l'obtention des permis nécessaires
- Définir la date du début et de la fin des travaux de récolte
- Délimiter l'aire de coupe représentant la superficie où seront effectués les travaux
- Assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que l'application des saines pratiques d'intervention en forêt privée
- Exiger une police d'assurance responsabilité pour couvrir les dommages pouvant survenir
- Prévoir la possibilité de mettre fin au contrat en cas de mésentente entre les parties
- S'informer sur le type de machinerie utilisée pour la réalisation des travaux

### FAIRE UN CONTRAT DE SERVICE OU VENDRE UN DROIT DE COUPE

Le recours à un entrepreneur forestier peut prendre la forme d'un contrat de service pour la récolte de bois ou encore un contrat de vente de droit de coupe. Ces deux formules se distinguent par la propriété du bois coupé. Dans le premier cas, le propriétaire conserve la propriété du bois coupé sur le terrain. Dans le second cas, l'entrepreneur devient le propriétaire du bois abattu.



### PAIEMENT DES TRAVAUX

Généralement, le montant versé au propriétaire varie en fonction des volumes, des essences, du façonnement et de l'utilisation potentielle des billots (pâte ou sciage).

Voici quelques éléments à préciser :

- Reconnaître le droit du propriétaire d'obtenir les documents prouvant les ventes :
  - factures du transporteur
  - relevés de mesurage
  - bordereaux de livraison
  - copies de chèques de l'acheteur
- Déterminer la fréquence des paiements et la date de l'ajustement au prix final
- Prévoir le partage des coûts avec l'entrepreneur si vous désirez garder du bois pour votre consommation personnelle
- Préciser à qui incombe la responsabilité de réparer les dommages éventuels aux chemins, ponceaux ou autres infrastructures
- Convenir de la répartition des coûts des autres services comme l'installation de traverse de cours d'eau, la construction de chemin, le déneigement, etc.
- Prévoir le partage ou non de l'aide financière pour les travaux soutenus par l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées